



THE AGENCY  
FOR CO-OPERATIVE  
HOUSING

L'AGENCE  
DES COOPÉRATIVES  
D'HABITATION

# Questions et réponses

## Service de bilan de santé annuel

### Qu'est-ce que le bilan de santé annuel?

Le bilan de santé annuel est un service que l'Agence offre aux coopératives d'habitation qui n'ont pas conclu d'accord avec la SCHL. Ce service fournit aux coopératives un aperçu annuel de leur stabilité financière et de leur rendement.

Si votre coopérative a adhéré au programme de soutien au loyer IFLC-2 ou au programme de supplément au loyer en Ontario, vous avez droit sans frais au forfait supérieur du bilan de santé annuel.

### Comment pouvons-nous obtenir un bilan de santé annuel?

Le plus tôt possible après la fin de votre exercice financier, votre vérificateur remplit une Déclaration annuelle de renseignements (DAR) en ligne pour votre coopérative. L'Agence confirme que tous les renseignements nécessaires s'y trouvent et sont exacts en la comparant à vos états financiers vérifiés. Notre système d'information produit ensuite vos rapports en extrayant des données recueillies au fil des ans à propos de votre coopérative et d'autres coopératives semblables.

### Quels sont les avantages du bilan de santé annuel?

Le bilan de santé vous fournit

- une façon simple d'examiner vos résultats financiers passés et présents;
- des renseignements qui vous aideront dans votre planification;
- une façon de comparer votre coopérative avec des coopératives semblables;
- un avis externe sur les problèmes auxquels vous êtes peut-être confrontés, ainsi que sur des solutions possibles.

### À quel moment recevons-nous les rapports?

Selon le forfait choisi, vous recevrez vos rapports quatre à six semaines après que nous aurons reçu votre DAR complète et vos états financiers vérifiés. Dès que vous vous inscrivez, votre coopérative obtient un accès à [Coup de Circuit](#), le site Web d'étalonnage et de pratiques exemplaires de l'Agence.

---

## Quelles options s'offrent à nous?

Votre coopérative a le choix entre deux forfaits de services.

Notre **forfait de base** comprend

- des données financières en langage simple, qui présentent vos résultats financiers d'une manière facile à comprendre et facile à expliquer à vos membres;
- un rapport de rendement, qui compare votre situation actuelle avec les années passées et avec d'autres coopératives;
- un accès au site Web Coup de Circuit, sur lequel vous pourrez lire l'histoire de coopératives qui racontent comment elles ont surmonté des difficultés ou résolu des problèmes, et pourrez comparer vos résultats à ceux d'autres coopératives de votre choix;
- l'archivage électronique de vos renseignements financiers et de vos rapports annuels, protégés par un mot de passe.

Notre **forfait de qualité supérieure** comprend

- tous les services inclus dans le forfait de base, plus
- un rapport sur les risques présentant les facteurs ou les tendances qui posent un risque financier pour l'avenir de votre coopérative, ainsi que des recommandations pour réduire vos risques.

## Combien coûtent ces forfaits?

Les clients de l'Agence qui participent au programme de soutien au loyer, au programme de supplément au loyer ou à l'un des autres programmes existants reçoivent sans frais le forfait de qualité supérieure.

Si vous n'avez pas conclu d'accord avec la SCHL, veuillez consulter notre page Web pour connaître les détails.

## Est-ce qu'il y a d'autres frais à payer?

Nous utilisons des renseignements sur l'état physique de votre coopérative pour en évaluer le niveau de risque. Si vous disposez d'une évaluation de l'état du bâtiment (EEB) récente à nous communiquer, nous pouvons, moyennant des frais, utiliser le rapport pour établir une évaluation de l'état physique de votre propriété.

Si votre dernière EEB date de cinq ans ou plus, l'Agence fournira à votre coopérative une proposition de prix pour une inspection visuelle de la propriété, que nous organiserons en votre nom.



**DERNIÈRE MISE À JOUR : MAI 2024**

